

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Séance ordinaire du : 26 juin 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Aujourd'hui le trois avril deux mille dix-sept à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 juin 2017 (convocation affichée en Mairie en date du 19 juin 2017) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

#### PRÉSENTS À LA SÉANCE

**PRÉSENTS :**

Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSUALT, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLÉ et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Bruno FARENIAUX, Monique MEDEVILLE, Mélanie BÉNARD, Christophe JUSSON, Francis JOVER, Philippe GALLES, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS  
REPRÉSENTÉS**

Aurore LAMOTHE, Gilles PENEL, Danièle LALEMANT et Patricia DUREAU.

**ABSENTS :**

Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE.

**SECRÉTAIRE :  
DE SÉANCE**

François GUENET.

#### LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Monsieur François GUENET d'être Secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Madame Véronique FERREIRA,
- ✓ Madame Isabelle MAILLÉ (jusqu'à 19h10) à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Danièle LALEMANT à Monsieur Michel BRET,
- ✓ Madame Patricia DUREAU à Madame Valérie CARPENTIER.

En préambule, Madame le Maire rappelle que le 7 juillet prochain se tiendra le Comité de suivi FORD. Une motion avait été votée à l'unanimité lors du dernier Conseil municipal visant à mettre en place un Comité de suivi avant fin juin. Madame le Maire rendra compte au Conseil municipal des échanges qui auront lieu, lors de ce Comité de suivi, qui abordera la question de la pérennité du site. Il reste de l'espoir, bien que l'optimisme soit quelque peu assombri par les aléas de ce dossier.

Deuxièmement, beaucoup de questions sont soulevées autour des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Blanquefort n'échappe pas à ces préoccupations. Un décret gouvernemental est en cours d'élaboration sur ce point. Il n'a pas encore été publié. Or, la rentrée arrivant très vite, elle a déjà été préparée. De ce fait, aucun changement ne sera mis en place concernant les rythmes scolaires à Blanquefort à la rentrée prochaine. Le calendrier proposé par le PEDT sera donc suivi, du moins pour cette année. Cependant, une évaluation du PEDT sera effectuée, permettant de mener une concertation locale pour l'année prochaine. Dans l'attente du décret et dans le respect de la préparation de la rentrée par les professionnels du secteur, les mêmes rythmes scolaires seront maintenus en septembre prochain. Ainsi, les parents sauront comment s'organiser.

Madame le Maire suspend la séance, accueille les invités du Conseil Municipal et les remercie de leur présence aujourd'hui. VILOGIA vient, comme ses représentants s'y étaient engagés, présenter annuellement au Conseil municipal un état des lieux de son activité. Bien que la commune ait cédé ses parts à VILOGIA, elle reste très attentive à son activité.

## **RAPPORTEUR : Franck HANART**

### **Pour information : PRÉSENTATION POUR INFORMATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE VILOGIA**

Monsieur Franck HANART, responsable VILOGIA pour la région de Bordeaux Métropole, est assisté de Monsieur Fabien GUILLOT, responsable du service gestion immobilière. Il présentera devant les élus du Conseil municipal un bilan des actions menées depuis le mois d'octobre 2016 jusqu'à aujourd'hui sur le patrimoine transféré par la commune de Blanquefort à VILOGIA. Un PowerPoint comportant plusieurs slides illustrera cette présentation.

- Gestion clientèle

Tout d'abord, la gestion clientèle constitue le cœur de l'activité de VILOGIA, qui s'attache tout particulièrement à la satisfaction client, primordiale dans le cadre de la reprise en gestion du patrimoine et de la clientèle, qui lui est attachée. La société a proposé, en 2016, un plan de communication auprès des locataires, qui expose le fonctionnement de VILOGIA ainsi que les outils qu'il utilise pour les échanges

d'informations et la communication entre les locataires et la société.

Une plateforme téléphonique interne VILOGIA a ainsi été déployée, au service des clients 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Cette plateforme peut, sur sollicitation des locataires, faire intervenir une société pour régler les problèmes survenus, notamment le week-end ou le soir. Une plateforme extranet est également dédiée à 100 % aux clients VILOGIA, leur permettant d'accéder à l'ensemble des informations les concernant (loyer, charges, suivi et messagerie). Parallèlement, la société a privilégié le maintien de l'accueil dans l'agence de Blanquefort, qui restera ouverte, car la proximité est un outil très important en termes de qualité de service. Les locataires sont donc quotidiennement reçus pour traiter tous types de demandes : loyer, charges, règlement de problème, communication, informations.

Le label Qualité VILOGIA est une charte qualité de relocation. Il s'agit de définir les conditions, dans lesquelles est reloué un logement, en bon état. De plus, un suivi continu sur l'entretien des parties communes est mis en place en partenariat avec les prestataires de la société. Un retour trimestriel vise à valider l'intervention effective des équipes sur site pour confirmer le bon entretien du patrimoine.

VILOGIA souhaite aussi privilégier les Amicales des locataires. Plusieurs Amicales de locataires sont actuellement en cours de création, afin de faciliter les échanges entre les locataires et le bailleur.

Enfin, le partenariat avec TECHNOWEST a été renforcé.

- Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine constitue aussi un élément important. En effet, pour que les locataires vivent dans de bonnes conditions, il faut que le patrimoine soit au mieux. À réception, nous avons analysé le patrimoine. Il s'avère qu'il avait été très bien entretenu. Cependant, des engagements de travaux ont été pris, principalement sur Centre Bourg et sur CIMBATS 2. En outre, les prestations d'entretien courantes ont été reprises. VILOGIA participe également aux Conseils syndicaux des copropriétés.

Un chantier important portait sur le transfert des données entre les deux logiciels, techniquement complexe à mettre en place. 98 % à 99 % des données ont déjà été transférées. Certaines données transférées n'étaient pas forcément reliées de manière cohérente. Mais les équipes ont travaillé, afin que chacun retrouve l'historique correspondant à l'ancien logiciel.

- Gestion des ressources humaines

VILOGIA avait pris un engagement fort en termes de ressources humaines. Des collaborateurs historiquement SEM ont rejoint la société avec plaisir. Ils ont bénéficié de l'accompagnement d'un parcours d'intégration de 6 à 8 mois. Les collaborateurs ont ainsi été présentés à l'ensemble des directions de l'entreprise, afin de comprendre son fonctionnement et d'appréhender les méthodes de travail sur le terrain.

Les équipes ont été redimensionnées en termes de management. Les équipes ont été sectorisées autour de responsables de patrimoine et de gestion immobilière. De même, un collaborateur interne de Blanquefort a été nommé référent pour le Nord de Bordeaux Métropole. Au quotidien, ces équipes sont accompagnées par les spécialistes basés au siège ou dans les différents secteurs, dans lesquels intervient l'entreprise.

- Le partenariat avec la ville

Enfin, le partenariat avec la ville constituait un engagement fort de ce projet. Aujourd'hui, VILOGIA participe activement aux commissions d'attribution ainsi qu'à un groupe de travail « mutations inter-bailleurs ». Ce partenariat fonctionne très bien. De plus, une collaboration est engagée avec la ville sur les sujets d'insertion et de sécurité jeunesse. Des points trimestriels sont mis en place avec le CCAS. L'activité de VILOGIA est ponctuée de rencontres trimestrielles avec le service de l'Urbanisme.

- Quelques indicateurs importants de l'activité en 2016

VILOGIA représente un patrimoine de 651 logements à Blanquefort, ainsi que 161 logements en résidence étudiante et 21 locaux d'activité. La vacance locative arrive à 0,30 % pour l'habitation et de 14 % en résidence étudiante du fait de la particularité des rotations, tous les 8 mois. Une action particulière est engagée en vue de valoriser cette résidence étudiante en vue d'aboutir à un niveau de vacance beaucoup plus faible.

Les impayés représentent actuellement 2,68 euros, ce qui représente une valeur confortable au regard des chiffres nationaux, voire régionaux. Le niveau d'impayé reste totalement maîtrisé. Concernant les locaux d'activité, tout se passe bien. Les impayés sont très faibles. Ils ne concernent que quelques retards ponctuels de paiement.

Sur la commune de Blanquefort, la rotation est de 30 logements sur l'année, soit 4,6 % du parc habitation et de 85 % en résidence étudiante. Les attributions globales sont au nombre de 70 en 2016, dont 17 pour la Ville de Blanquefort, soit un ratio de 11 %.

Sur les 818 logements, VILOGIA a engagé 230 000 euros d'entretien et de réparation, soit une moyenne de 281 euros par logement, ce qui reste un niveau relativement élevé au regard des moyennes nationales.

En termes de maîtrise d'ouvrage, en 2016 et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, quatre résidences ont été livrées :

- La Roseraie (36 logements),
- Déris (4 logements),
- La Pinède (19 logements),
- Mosaïque (19 logements).

Trois gros chantiers sont en cours de lancement. Les appels d'offres ont été lancés :

- CIMBATS 2 (embellissement des logements, mise en sécurité et amélioration thermique) avec un lancement des travaux prévu en octobre 2017. Malgré aucune transformation extérieure, ces travaux ont dû être soumis en assemblée générale de copropriété. Ils ont largement été approuvés.
- Le CAP : mise aux normes des installations électriques en 2017. La 2<sup>e</sup> phase du chantier se déroulera en 2018.
- Centre Bourge : embellissement des parties communes, ravalement des façades et mise en place de contrôles d'accès. Il semble important de travailler en collaboration avec le service de l'urbanisme au sujet du projet pour l'adapter à la revalorisation du centre-ville.

- oOo -

Madame le Maire remercie Monsieur Franck HANART pour la présentation et ouvre le débat.

- Jacques PADIE soulève la question de l'évolution des loyers.

- Fabien GUILLOT répond qu'aucune évolution n'a été appliquée sur les loyers, puisque l'IRL de l'année 2016, applicable en 2017, était de zéro.

- Luc SIBRAC revient sur la situation du personnel blanquefortais. Combien de collaborateurs, présents au moment de la cession, sont restés ? Quelle a été leur évolution ?

Concernant la réactivité demandée, notamment pour répondre aux appels de la plateforme téléphonique 24 heures sur 24, elle n'apparaît pas très positive. Il semblerait qu'un problème de chaudière au Maurian, survenu pendant un week-end, n'ait pas été traité avec la réactivité nécessaire. D'autres remontées portant sur de l'entretien quotidien, du type changement d'ampoules, montrent que la gestion n'est pas satisfaisante pour les locataires. Est-ce que VILOGIA envisage de mettre en place une enquête de satisfaction annuelle auprès du parc de locataires ? Si oui, les résultats l'intéresseraient.

Enfin, cette présentation annuelle devant le Conseil municipal gagnerait à intégrer la personne chargée de la gestion locale du patrimoine de la commune de Blanquefort.

- Fabien GUILLOT rappelle que la SEMI a intégré définitivement VILOGIA en octobre 2016. Depuis, l'ensemble des contrats de maintenance existants a été intégré. Cela inclut les contrats de maintenance des chaudières que Monsieur SIBRAC vient d'évoquer ainsi que l'ensemble des contrats d'entretien. Le problème des ampoules évoqué concerne la société de nettoyage des parties communes. Les désordres constatés ont pu correspondre à la période de transition entre les prestataires. L'entreprise tend à s'améliorer en vue d'éviter au maximum ce type de désagréments.

La plateforme téléphonique permet une centralisation des réclamations des locataires. VILOGIA a pris l'engagement, dans sa charte de qualité, de leur répondre sous 5 jours soit par téléphone ou par courrier, soit par une visite sur site.

Enfin, l'équipe de 3 collaborateurs à Blanquefort a été renforcée par le recrutement de collaborateurs, qui interviennent sur le patrimoine de VILOGIA Bordeaux Métropole (2 400 logements). Les collaborateurs blanquefortais bénéficient donc du renfort de collègues ayant pour mission d'intervenir de manière transversale sur l'ensemble du patrimoine de VILOGIA.

- Franck HANART aborde la question de l'enquête de satisfaction. Règlementaire, les ESH doivent mener une enquête au minimum tous les 3 ans. VILOGIA préfère mener une enquête de satisfaction par trimestre sur un panel proportionnel au nombre de logements gérés sur le secteur. Ensuite, un bilan annuel de ces enquêtes est établi.

- Fabien GUILLOT indique que l'enquête n'a pas eu lieu l'année dernière, qui représentait une période d'intégration du patrimoine. L'enquête portant sur le patrimoine blanquefortais ne débute donc qu'à compter de janvier 2017 sur la base d'un panel de 10 % à 15 % des locataires par résidence. Les sondages sont menés par téléphone par un prestataire extérieur.

- Pierre LABORDE observe que, face à un problème, il faut savoir trouver le bon interlocuteur. Bien souvent, les gens pensent que le bon interlocuteur est l'adjoint d'astreinte en Mairie pour des questions relevant de VILOGIA. Il a fini par trouver le bon interlocuteur, mais il faut expliquer aux occupants des bâtiments qu'ils doivent s'adresser à VILOGIA pour un certain nombre de prestations, qui ne relèvent pas de la Mairie.

- Fabien GUILLOT répond qu'une communication sur ce point est prévue dans les prochains jours. En effet, VILOGIA disposait jusqu'à présent de deux numéros de téléphone, l'un pour les affaires commerciales et l'autre pour les problèmes techniques. Aujourd'hui, l'entreprise passe à un numéro unique, qui sera largement communiqué aux locataires et aux partenaires de VILOGIA, notamment à la Mairie.

- Madame le Maire remercie Messieurs HANART et GUILLOT de leur rapport devant le Conseil municipal. Ce suivi est très important. Il se poursuivra durant les prochaines années. VILOGIA gère un important patrimoine sur l'ensemble de la Métropole. À Blanquefort, l'esprit familial a perduré. Il est vrai qu'en cas de problème dans un appartement, les habitants ont l'habitude de solliciter une personne connue ou un élu. La municipalité reste attentive à maintenir cette proximité, qui existait du temps de l'ancienne SEMI. Les élus se montrent vigilants pour les locataires présents.

Elle salue la dernière slide portant sur les travaux de réhabilitation du patrimoine, dans la mesure où les appartements de CIMBATS 2 constituaient une priorité en termes de rénovation. De même, la question du Centre-Bourg renvoie aux plus anciens logements bâtis par la SEMI. Ces rénovations paraissent très importantes pour les occupants de ces logements.

*Messieurs HANART et GUILLOT quittent la séance.*

Madame le Maire indique que la séance du Conseil municipal reprend.

### **Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Pour information : PRÉSENTATION POUR INFORMATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVOM DU HAUT-MÉDOC 2016**

Monsieur Jean-Claude MARSAULT revient sur le contexte de création du SIVOM en 1995, où les communes de Blanquefort, Bruges, Ludon, Parempuyre, Le Pian-Médoc et Le Taillan-Médoc se sont réunies dans le cadre d'une structure intercommunale. Ces communes ont transféré leurs compétences de gestion et de service public de la restauration collective. Dans ce cadre, le SIVOM gère l'unité centrale de production. Le mode de production choisi est celui de la liaison froide.

En 2015-2016, la société SRA-Aquitaine a élaboré, confectionné et conditionné 970 967 repas, soit une augmentation par rapport à l'année précédente de 5,2 % (48 000 repas environ). SRA livre environ 5 000 repas dans les restaurants satellites des 6 communes. Pour rappel, les communes du SIVOM sont compétentes en matière de remise en température, le service, la surveillance et l'animation des repas ainsi que l'entretien des offices, salles de restauration et de leurs équipements.

La Ville de Blanquefort offre aujourd'hui 11 satellites sur les écoles maternelles, élémentaires, ALSH, ateliers municipaux et Corbeil. Au cours de l'année écoulée, 241 057 repas ont été livrés, soit 2,84 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Toutes les communes du SIVOM connaissent également une progression. Le chiffre d'affaires généré par cette restauration représente 2 925 775 euros. La contribution liée à la compensation des tarifs sociaux de la commune de Blanquefort s'élève à 763 356

euros. La part réglée par les usagers correspond donc à 445 284 euros. La compensation communale de la Ville de Blanquefort représente 318 071 euros, soit 42 % à la charge de la collectivité.

Sur l'ensemble du SIVOM, les impayés représentent environ 3,98 %. De même, une évolution importante a été constatée en matière de modes de paiement : augmentation des prélèvements (57 %), baisse des paiements par chèque (8 %), paiements par internet (23 %, dont 36 % sur la commune de Blanquefort), espèces (0,85 %).

SRA mène d'autres actions, comme la distribution de lait dans les maternelles, opération soutenue par un partenaire à hauteur de 1 114 euros, ou encore des repas servis aux tiers par le fermier. SRA participe ici à une redevance au SIVOM de l'ordre de 11 568 euros HT. D'autre part, le SIVOM s'est depuis toujours engagé à soutenir l'unité centrale de production dans les investissements, l'entretien et le suivi du matériel. Pour cela, sur la période 2013 à 2016, le SIVOM a investi 115 246 euros. Une équipe de 29 salariés intervient quotidiennement autour de l'unité centrale de production.

Par ailleurs, un bilan de qualité est conduit toute l'année autour de sondages auprès des usagers. Le bilan est relativement satisfaisant avec près de 95 % de satisfaction concernant ce service. Il paraît aussi important de justifier le travail fourni par toutes les vérifications, le suivi, la maîtrise et le respect des normes, la sécurité avec analyses microbiologiques. Ces résultats démontrent une très grande vigilance au niveau des process. Face aux évolutions des mesures sanitaires, la part des incidents reste minime (72 incidents en 2015-2016). Cela reste faible au regard du nombre important de repas servis. De plus, les incidents restent isolés et non graves. Un travail important a aussi été engagé autour de la saisonnalité des productions de fruits et légumes.

D'autre part, de nombreuses animations, ateliers divers se déroulent tout au long de l'année. Ces actions se dirigent vers les scolaires et vers les séniors. En 2015-2016, les communes de Blanquefort, Bruges et Le Taillan ont initié un projet sur les gaspillages alimentaires. Cette initiative a été soutenue par la Métropole. Dans le cadre du développement durable, des actions ont été engagées en matière d'énergie.

En conclusion, afin de répondre à toutes ces problématiques d'une façon quantitative et qualitative et aux évolutions constantes des effectifs (+ 2,5 % par an en moyenne), il apparaît essentiel d'assurer la sécurité et d'améliorer les conditions de travail des personnels tout en mettant en conformité les bâtiments. Le SIVOM a donc décidé d'engager une importante rénovation de l'unité centrale de production. Cette réalisation a eu lieu en 2016 pour un montant de 1,5 million d'euros TTC.

Plusieurs perspectives ont été mises à jour. Concernant la qualité des repas, des engagements ont été pris. De même, en matière d'environnement durable, les produits bio et les circuits courts seront favorisés dans les prochaines années.

- oOo -

Madame le Maire remercie Monsieur Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER demande des précisions chiffrées sur la part des impayés sur la commune de Blanquefort. Elle s'intéresse également aux principales raisons de ces impayés.

- Jean-Claude MARSAULT indique que les impayés représentent 22 800 euros pour l'année 2016. Les situations des personnes en impayés ne sont pas connues. Le SIVOM s'engage à améliorer ces situations, notamment à étudier les moyens de résoudre les difficultés des familles concernées.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET précise que les impayés concernent des familles en difficulté financière. Malheureusement, le paiement de la cantine fait partie des difficultés qu'elles rencontrent chaque mois. La ville assumant une délégation de service, il lui est difficile de pleinement s'emparer de cette problématique. Elle doit laisser l'opérateur de mettre en place tous les moyens pour résoudre ces situations. Les premières relances sont effectuées par courrier puis des procédures judiciaires peuvent être engagées. Ces procédures restent similaires à celles que la collectivité emploierait en matière de recouvrement.

- Madame le Maire stipule que cela relève de la MSDI, donc de la compétence du Département, qui assume le suivi des familles et l'aide à leur apporter.

- Nathalie GAUTIER s'enquiert de la part d'oublis dans les impayés, en dehors des difficultés de familles connues de la MSDI.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET répond par l'affirmative. Le nouveau logiciel mis en place a modifié les modalités de paiement en vue d'une incitation à payer directement en ligne. Parfois de très petites sommes restent inscrites en comptabilité et entrent dans le volume global des impayés, mais elles ne représentent pas un nombre très important de familles.

- Jean-Claude MARSAULT précise que toutes les communes connaissent quasiment le même pourcentage d'impayés. Il est donc essentiel de mener un travail de fond. A l'avenir, il sera important d'être plus attentifs aux problèmes rencontrés par les familles, notamment pour les plus en difficultés.

- Mélanie BÉNARD souligne l'effort particulier mené par le SIVOM en vue d'augmenter la part du bio. De plus, l'émission de CO2 par repas diminue pour un repas végétarien par rapport à un repas classique avec viande de l'ordre de 1 à 4. Il faut donc continuer à développer les repas végétariens.

Par ailleurs, elle remercie la Ville de Blanquefort de ne pas utiliser d'assiettes en plastique dans les cantines scolaires, contrairement à la Ville de Bordeaux, qui a remplacé toutes ses assiettes par des assiettes en plastique.

- Brigitte GUYONNAUD observe que la fréquentation du restaurant de Corbeil est en constante augmentation, ce qui constitue un taux de satisfaction, même s'il reste un certain nombre de choses à améliorer. Le taux de satisfaction global est important. Il s'explique notamment par le coût du repas. Le SIVOM travaille actuellement à l'application des clés aux aînés au même titre qu'aux scolaires. De plus, le transport vers le restaurant de Corbeil pour les personnes à mobilité réduite est pris en charge gratuitement par la ville. Ces éléments méritent d'être soulignés.

- Luc SIBRAC, bien qu'étant écologiste, relativise l'importance des repas végétariens. Il estime qu'il serait intéressant de proposer des repas à base d'agneau aux enfants.

- Madame le Maire conclut en se félicitant de la participation financière de la ville aux repas des enfants par un système de clés. Cela représente un effort de 318 000 euros pour une année scolaire. En outre, elle salue le personnel travaillant dans les cantines auprès des enfants, en les sensibilisant à la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce au tri des déchets. Un dispositif de pesée est mis en place depuis plusieurs mois. En effet, c'est par les enfants qu'il est possible de sensibiliser les parents au volume de courses qu'ils font, comparé à leur capacité de consommation réelle.



## **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

### **Affaire n° 17-055 bis : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017 DU DÉLÉGATAIRE DU CENTRE ÉQUESTRE**

Madame le Maire rappelle que la ville a donné une délégation de service public avec la SHB pour la 3<sup>e</sup> année d'affermage. Ce rapport d'activité a été présenté à la Commission communale des services publics locaux, qui lui a donné un avis favorable en attirant l'attention sur le nombre d'adhérents.

La SHB a retrouvé un équilibre financier cette année. Le budget de l'année précédente était pourtant en déficit de 20 000 euros. En mai 2017, le nombre d'adhérents s'élève à 418. Or, il ne faut absolument pas que la SHB descende en deçà du seuil des 400 adhérents pour maintenir son équilibre financier. Cependant, le nombre d'heures de monte reste stable par rapport à l'an passé. Sur les 418 adhérents, 78 sont de Blanquefort, dont 63 ont moins de 18 ans.

Les manifestations organisées se sont avérées un peu moins importantes que l'année précédente, mais les manifestations de l'année précédente étaient très nombreuses, avec une récurrence parfois plus difficile à gérer. Cette année, ils semblent avoir trouvé leur niveau de roulement. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces manifestations permettent des rentrées d'argent.

Une enquête de satisfaction a été réalisée par l'association, avec des résultats tout à fait satisfaisants. Ils comportent un certain nombre de préconisations très techniques sur la signalisation pour trouver les toilettes ou sur des trous dans le parking quand il pleut.

Le cahier des charges de la DSP comportait la volonté d'adresser une attention particulière aux actions menées en direction des jeunes, notamment avec le lycée agroviticole de Blanquefort. En outre, le lien des personnes en situation de handicap avec les équidés représente de nombreux bienfaits. Enfin, la DSP prévoyait une participation à la vie de la commune, afin que l'activité ne se limite pas au centre équestre. Il convient de noter que la recommandation sur l'entretien des carrières, dans lequel la ville avait fait un gros investissement, a été suivie par la SHB.

Les résultats de la DSP s'avèrent positifs. Face à une DSP courte, cela représente beaucoup d'investissement de la part de l'association. C'est pourquoi des discussions sont engagées avec eux autour de leurs investissements à venir.

### **Affaire n° 17-056 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE ÉQUESTRE MUNICIPAL ET ADOPTION DES TARIFS 2017-2018**

Madame le Maire précise que dans toute DSP, la commune doit chaque année se prononcer sur les tarifs. C'est l'objet de la délibération n° 4. L'ensemble des tarifs proposés n'est pas en augmentation, même si des ajustements ont été mis en œuvre. En comparaison avec d'autres centres équestres de la région ou de la Métropole, cette DSP maintient des tarifs attractifs.

### **Affaire n° 17-057 : SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE BLANQUEFORT**

Madame le Maire souligne qu'un service public particulier est adressé aux Blanquefortais. Le prix public et le prix proposé aux Blanquefortais sont donc distincts. La commune compense donc la différence entre ces deux tarifs par une subvention de l'ordre de 817,80 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC remarque que le document portant sur les années antérieures à 2017 est difficilement lisible. Il semble que le nombre d'adhérents Blanquefortais soit passé de 85 à 78. La part des Blanquefortais représente moins de 25 % de l'ensemble des adhérents, ce qui est regrettable.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN souligne le travail des nombreux bénévoles de ce club, qui a permis d'obtenir les résultats soulignés par Madame le Maire. Il y a une équipe d'enseignants extrêmement dynamiques, dont certains jeunes. Beaucoup valorisent la compétition. Mais le principal obstacle reste le coût de ce sport.

Le centre propose des cours pour enfants. Or, ce sport nécessite beaucoup de temps libre. Il est donc plus difficile de le poursuivre pendant ses études, ce qui peut expliquer le delta de fréquentation souligné. L'équipe est très dynamique, très investie. Elle fédère de plus en plus de participants aux concours, notamment à un haut niveau sportif, ce qui génère des recettes dans les caisses.

- Nathalie GAUTIER s'interroge sur les tarifs des autres clubs en comparaison avec ceux de Blanquefort. Sont-ils plus ou moins chers dans l'ensemble ?

- Sylvie LACOSSE-TERRIN ne saurait le dire. Il semble que le SHB se situe dans une moyenne inférieure par rapport à d'autres clubs. Les tarifs restent très raisonnables pour ce type de sport.

- Madame le Maire ne pourrait pas donner de chiffre précis, mais à club équivalent, le SHB reste dans une fourchette basse. Il est vrai que cela représente toujours un coût pour une famille.

- Brigitte GUYONNAUD observe qu'il s'agit de l'un des rares clubs acceptant des personnes en situation de handicap. Le travail mené par cette structure en matière de handicap s'avère particulièrement intéressant et efficace. Il se situait en outre parmi les tarifs les plus attractifs de la région.

- Valérie CARPENTIER déplore le manque de communication et d'informations sur les activités de ce centre. Les personnes, qui ne pratiquent pas l'équitation, ne sont pas informées des actions menées par ce centre. Il est possible que les habitants de Blanquefort ne se sentent pas concernés par ces activités, faute d'informations. Serait-il possible de mentionner les concours hippiques et les événements importants sur l'affichage municipal ?

- Madame le Maire renchérit. Le rapport d'activité mentionne comme perspective du club l'amélioration de sa communication. Bien qu'ils aient pleinement conscience du problème, il leur revient d'améliorer leur communication, dans la mesure où il s'agit d'une DSP. Dans ces conditions, la Mairie ne saurait communiquer pour eux.

Cette association s'apparente maintenant à une petite entreprise, qui doit gérer ses salariés, son budget, etc. Il faut lui laisser le temps de surmonter les différents écueils avant d'aborder la question de la communication. On ne peut pas tout faire en un an.

*Mises aux voix, les délibérations 17-056 et 17-057 ci-dessus sont adoptées à 31 voix pour et 2 absents, (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-058 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU TITRE DU FDAEC**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET indique que le Conseil départemental a abondé un fonds, allant bien au-delà de ses prérogatives de base, le FDAEC dont l'enveloppe représentait 10 millions d'euros. Ce fonds, basé sur des critères notamment environnementaux peut être sollicité pour tous travaux d'investissements sur les communes ou les intercommunalités. Ce fonds est donc à nouveau sollicité par Blanquefort cette année à l'occasion de la campagne de réhabilitation totale des sols des écoles. Cette année, cette campagne concerne la maternelle de Curegan. Le coût total des travaux est estimé à 78 000 euros. La commune espère une participation du Département à raison d'environ 30 000 euros.

- oOo -

En l'absence de demandes d'interventions, Madame le Maire rappelle que cette somme est attribuée par le Département, qui en déterminera le montant. Le Département de la Gironde est l'un des rares départements français à avoir maintenu ce fonds, qui aide un certain nombre de communes.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**Affaire n° 17-059 : TRANSFERT DE BIENS DE L'EPCC CARRÉ-COLONNES À LA VILLE DE BLANQUEFORT**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET expose que le Carré-Colonnes exploitait le cinéma avec du matériel, dont il n'a plus utilité. Cette délibération propose donc d'acquérir en l'état ce matériel pour un total de 1 947,54 euros. Ce matériel sera naturellement mis à la disposition de l'exploitant actuel.

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Michel BRET**

**Affaire n° 17-060 : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'EPCC CARRÉ-COLONNES**

Monsieur Michel BRET présente cette délibération classique, qui est présentée chaque année. Il s'agit d'une subvention d'équipement de 15 000 euros visant à aider Carré-Colonnes à renouveler son matériel vidéo et informatique. La ville de Saint-Médard a pris la même délibération lors de son dernier Conseil municipal, et a voté une subvention d'équipement d'un montant de 36 000 euros.

Un mot sur le Festival *Echappées Belles*, qui s'est tenu les 3 et 4 juin dernier. Il proposait une très belle édition en termes de programmation. Cependant, la météo catastrophique a perturbé l'organisation de ce festival. Les deux journées scolaires ont été couronnées de succès avec près de 4 000 scolaires jeudi et vendredi. La météo capricieuse du samedi a défavorisé les résultats pour un bilan global de 5 495 entrées, soit une nette diminution par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, Monsieur Michel BRET invite les membres du Conseil municipal à venir assister au spectacle proposé par Carré-Colonnes pour la présentation de la saison culturelle 2017-2018, le samedi 13 septembre à 19 heures.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER remarque que la Fête de la Musique a été une belle réussite cette année. Elle a apprécié que les animations se situent à proximité de la Mairie dans une ambiance familiale et conviviale. En matière d'organisation et d'installation du matériel, cela devait être plus facile à installer pour les équipes.

- Madame le Maire partage ce constat. Elle a constaté les mêmes remontées pour le Carnaval, dont les animations sont parties de la Mairie. Le parc de la Mairie présente un intérêt pour son utilisation du fait de sa configuration sympathique et fraîche en été. Toutefois, elle partage les préoccupations de Mme MAILLÉ et de M. DELUCHE sur les platebandes. Le jury de la 4<sup>e</sup> fleur passera le 26 juillet. Il conviendra de trouver un équilibre entre les équipes d'installation et les équipes des espaces verts pour garantir la meilleure utilisation du parc de la Mairie, qui a un certain succès.

- Isabelle MAILLÉ remercie les Blanquefortais pour leur respect des platebandes. Peu de dégradations ont

été constatées à l'issue des festivités. Il est vrai que l'utilisation de ce parc dans ce contexte s'est avérée fort sympathique.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

## **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

### **Affaire n° 17-061 : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE BLANQUEFORT**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET indique que cette délibération est régulièrement soumise au Conseil municipal. Elle reprend les redevances liées aux droits sur l'exploitation du domaine public. Deux nouveaux tarifs sont proposés pour le commerce ambulant et pour les conteneurs et bacs de récupération et recyclage. Les autres tarifications proposées ne connaissent pas d'évolution.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER rapporte qu'elle a assisté, la semaine précédente, à une formation organisée par l'Association des Maires de la Gironde sur la mise en sécurité autour des réseaux et sur l'occupation du domaine public. Or, cette délibération n'envisage pas tous les cas de figure possibles. Le but de cette intervention vise à proposer un conventionnement avec certains commerçants l'occupation du domaine public communal. L'objet ne vise pas principalement à les taxer, car ils participent à l'activité économique et dynamique de la ville. L'objectif se pose du point de vue de la responsabilité en cas d'accident sur ces terrains. En outre, cela soulève des problèmes d'équité entre citoyens. Le traitement doit être le même pour tous, afin de lever tous les doutes sur d'éventuelles complaisances.

- Madame le Maire comprend ces interrogations. Si la commune signe une convention d'occupation du domaine public communal avec des commerçants installant des tables sur une terrasse, celle-ci impliquera un paiement. En effet, la loi ne prévoit pas la possibilité de passer une convention à titre gracieux pour favoriser le commerce de proximité ou la dynamisation de certains quartiers. Cette discussion peut être ouverte à la rentrée prochaine. Cependant, cela impliquera que les commerçants soient soumis au paiement d'une redevance.

Par ailleurs, des travaux ont eu lieu, notamment Avenue du Général de Gaulle. Ils ont des conséquences sur l'activité des commerces. Cependant, l'objectif consiste à leur permettre de développer leur chiffre d'affaires. À titre personnel, Madame le Maire privilégie le soutien du commerce de proximité à l'établissement d'une taxe, qui ne rapporterait pas beaucoup à la ville.

- Francis JOVERT confirme que la ville vit une période de transition avec les nombreux chantiers, qui se sont déroulés sur son territoire. Les commerçants, qui ont des terrasses, courent un risque. Ils ne savent pas trop dans quoi ils s'engagent. En comparaison avec d'autres communes, il apparaît que l'absence de conventions est compensée par des règlements. Il convient donc de réfléchir à un règlement permettant d'harmoniser les fonctionnements, de créer des obligations et de les faire respecter.

- Nathalie GAUTIER est totalement favorable aux commerces de proximité. Cette question était soulevée

d'un point de vue juridique. En cas d'accident sur le domaine public communal, qui est responsable ?

- Madame le Maire précise que des arrêtés protègent les commerçants dans ces situations. En revanche, la liste des redevances ne comprend pas de redevance d'occupation du domaine public pour les commerces, essentiellement les terrasses. Cela concerne aussi les commerces de Centre-Bourg, qui installent des vêtements par exemple à l'extérieur, sous les arcades qui leur appartiennent. Ces arcades devront être rendues au domaine public pour permettre de les inclure dans les travaux. Cependant, des échanges ont été engagés avec eux pour leur permettre de continuer à exposer leurs marchandises sous les arcades, même si elles tombent dans le domaine public.

L'arrêté permet de ne pas mettre en place de redevance. Pour aller plus loin, il faudrait établir un tarif d'occupation. C'est une décision politique, dont nous pourrions rediscuter.

- Luc SIBRAC précise que les interrogations de la commission concernaient le Trio. Toutefois, cette initiative mérite d'être soulignée. La commission s'est interrogée sur la responsabilité des élus, au premier rang desquels Madame le Maire, en cas d'accident.

- Madame le Maire vérifiera si ce règlement suffit à garantir la responsabilité des élus.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Michel BRET**

**Affaire n° 17-062 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2017**

Monsieur Michel BRET expose que cette délibération concerne des subventions pour 4 associations, complétant les subventions votées aux associations le 3 avril dernier par le Conseil municipal.

- LABSO avait déjà été soutenue par la Ville de Blanquefort. Elle organise un certain nombre de regroupements pour les ex-salariés de l'usine en faisant preuve de beaucoup de solidarité et en maintenant le lien social. 53 salariés avaient été licenciés. La plupart d'entre eux ont retrouvé un emploi. Seule une quinzaine d'entre eux a trouvé des postes précaires (intérim, CDD).
- La 2<sup>e</sup> subvention concerne l'association ATOUT 21, qui organise des manifestations de tarot. La prochaine est une manifestation régionale, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet à Fontgravey.
- Les deux associations suivantes, la Passerelle et l'ABC concernent des subventions obtenues de la CAF pour des projets de mise en valeur du territoire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Sandrine LACAUSSE est en relation avec le directeur de l'entreprise BERKEM. 55 salariés travaillent actuellement sur le site. Le déménagement de l'activité sera opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- Brigitte GUYONNAUD rappelle que la rétrocession de la subvention de la CAF à l'ABC et à la Passerelle concerne l'opération *Vacances en famille*, renouvelée cette année dans le cadre d'un été pour tous.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-063 : PROTOCOLE D'ACCORD ASSURANTIEL RELATIF À LA DÉGRADATION DES BANCs ET DU PONTON DU PARC DE MAJOLAN**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET aborde le problème de pourrissement des bancs et du ponton de Majolan, qui ont dû être sécurisés. Diverses expertises ont été menées. Il a été déterminé que la responsabilité décennale des entreprises ayant travaillé sur ces ouvrages pouvait être engagée. De ce fait, les travaux ont été de nouveau évalués. Les sommes et impacts financiers imputables aux différentes entreprises ont été définis dans le protocole d'accord soumis en pièce jointe.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

**Affaire n° 17-064 : ACHAT À LA SOCIÉTÉ LAFARGE DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE GRAVIÈRES**

Madame Isabelle MAILLÉ rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne gare de Gravières. La société LAFARGE est propriétaire d'une grande partie du site en eau. Pour aboutir, ce projet global de réhabilitation de Gravières, la société a proposé à la ville de racheter la partie en eau de son site, soit environ 27 hectares pour un prix total de 8 278,68 euros. Il est demandé aux élus d'autoriser l'achat par la commune de ce terrain.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD s'interroge sur l'utilité de cet achat. Un projet est-il envisagé sur ces plans d'eau ?

- Isabelle MAILLÉ précise que ce site concerne d'anciennes carrières exploitées pour la grave. La GSM exploite encore 90 hectares sur ce secteur. Des arrêtés de remise en état ont été pris en vue de permettre la vie de ces espaces après leur exploitation. La commune de Blanquefort souhaite réhabiliter toutes ces gravières en vue d'y implanter des zones de loisirs doux ou de rendre ce site à la nature. Pour donner vie à ce site, la commune souhaite inciter les Blanquefortais à venir sur ce site, notamment via des actions pédagogiques avec les écoles pour leur transmettre l'historique du site. Or, ces opérations auraient été difficiles si la ville n'était pas propriétaire du site. De plus, la société LAFARGE n'aurait aucune utilité à garder ces terrains. Elle souhaite participer à ce projet aux côtés de la ville. D'ici 2020, GSM arrêtera d'exploiter le site. La commune sera propriétaire de l'ensemble du site de 150 hectares de plan d'eau dans le secteur.



- Louis VERGNEAUD évoque l'obligation de remise en état des plans d'eau par l'exploitant.

- Madame le Maire confirme cette obligation. La commune n'assumera pas la remise en état de ces terrains. Elle a été déterminée dans une convention en partenariat avec l'État. Le projet prévoit la création de rives avec un cheminement et l'aménagement d'un belvédère.

Pour information, Graziella Barsacq, la paysagiste qui a réenchanté Majolan a été sélectionnée pour le réenchantement des Flamands. Financièrement, cette opération est entièrement à la charge des carriers.

- Louis VERGNEAUD demande si le projet envisage des modifications du plan d'eau.

- Isabelle MAILLÉ répond qu'une partie du plan d'eau sera remis en pente douce, contrairement aux conditions d'exploitation des carrières, qui supposent des pentes raides. Concernant GSM, une partie de son remblaiement sera mis en zone humide avec des remblais inertes gérés par le gravier et la DREAL. Le site sera remis en continuité avec l'avifaune présente à proximité dans le marais. Ces éléments sont précisés dans l'arrêté préfectoral, modifié puisque le 1<sup>er</sup> projet prévoyait la création d'un bassin d'aviron, qui n'avait plus d'utilité dans la mesure où Libourne en a créé un à proximité. Il semblait donc plus intéressant d'offrir aux Blanquefortais la possibilité de cheminer sur ce site, voire même d'accéder aux bords de Garonne.

- Virginie JOUVE se félicite que la commune protège bien les zones agricoles et naturelles à Blanquefort. Elle salue le travail de l'équipe municipale dans ce domaine.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 17-065 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE CK 104**

Monsieur Pierre LABORDE expose l'objet de cette délibération, qui vise à améliorer la desserte en énergie électrique du quartier Saturne Nord. ENEDIS souhaite construire 4 lignes électriques souterraines et 2 lignes aériennes sur la parcelle CK 104.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**Affaire n° 17-066 : CESSION D'ALIGNEMENT RUE DE LA RÉPUBLIQUE AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE.**

Monsieur Pierre LABORDE précise que cette délibération vise à céder les 4 parcelles concernées par les travaux d'alignement à Bordeaux Métropole, afin que les travaux d'aménagement du centre-ville soient réalisés dans de bonnes conditions.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-067 : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET indique que cette délibération permet à Bordeaux Métropole et aux communes, qui ont mutualisé la fonction financière, de bénéficier d'un règlement budgétaire et financier commun. Pour autant certains articles ne sont pas modifiables. Cependant, les communes peuvent, selon leurs propres spécificités, adapter, modifier ou exclure certains articles. La commune de Blanquefort a donc choisi de sortir les articles facultatifs 9, 10 et 11 relatifs à la pluriannualité des investissements et de modifier l'article 8 portant sur les autorisations de programme. L'article 36 sera aménagé pour que la commune puisse toujours faire appel aux Domaines pour les biens ayant encore une valeur marchande.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 17-068 : CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX SECS**

Monsieur Pierre LABORDE expose que, si le référencement n'est pas effectué correctement, le réseau sec peut connaître des coupures. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a proposé de créer un groupement de commandes sur les communes bénéficiant de ce service. Pour cela, la délibération doit être adoptée dans les mêmes termes dans les 17 communes concernées. Bordeaux Métropole sera coordonnateur de ce groupement de commandes.

**Affaire n° 17-069 : CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES, DE BORNES TAXI ET DE RADARS PÉDAGOGIQUES**

Monsieur Pierre LABORDE expose que cette délibération concerne aussi un groupement de commandes entre les mêmes communes cette fois pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur la commune (une seule) et la maintenance de radars pédagogiques (4). Bordeaux Métropole assurera la gestion de ce groupement de commandes.

**Affaire n° 17-070 : RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**

Monsieur Pierre LABORDE indique que cette délibération vise à se retirer d'un groupement de commandes, dans la mesure où l'éclairage public n'a pas encore été mutualisé avec Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER demande si le nouvel aménagement du centre-ville prévoit l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques. En effet, ce type de véhicules tend à se multiplier aussi bien chez les particuliers que dans les collectivités.

- Pierre LABORDE répond que rien n'est prévu à ce jour. Il y en aura probablement au parc relais, qui abrite des véhicules en covoiturage.

- Louis VERGNEAUD aborde la question du géoréférencement. Les entreprises doivent obligatoirement rendre un dossier des ouvrages concernés ainsi qu'un dossier d'interventions ultérieures sur ouvrages. L'entreprise dispose donc de l'ensemble des données. Or, ces éléments étaient auparavant gérés par la CUB. Aujourd'hui, elles relèvent de Bordeaux Métropole. Il semble pourtant que les opérations de

géolocalisation soient plus facilement mises en place à partir de géosatellites. De ce fait, les entreprises seront sollicitées pour un travail, qui était jadis pris en charge par la CUB.

- Pierre LABORDE explique que la constitution de groupements intervient du fait de la loi imposant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les responsables de travaux à recourir à des prestataires certifiés pour deux types de prestations.

- Louis VERGNEAUD en déduit que cela ajoute une couche supplémentaire, qui coûte plus cher aux collectivités.

- Patrick BLANC indique que le géoréférencement sera mis en place par des cabinets de géomètres privés assermentés, fournissant un plan aux coordonnées locales opposable au même titre que le bornage systématique d'un terrain public. La caution d'un géomètre expert permet que ces mesures soient opposables.

*Mises aux voix, les délibérations 17-068,17-069 et 17-070 ci-dessus sont adoptées à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Brigitte GUYONNAUD**

**Affaire n° 17-071 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA PASSERELLE ET LE CCAS**

Madame Brigitte GUYONNAUD rappelle que cette convention est assez classique. Il n'est plus nécessaire de présenter l'épicerie sociale de la Passerelle, qui œuvre sur le terrain depuis une vingtaine d'années. Elle salue l'engagement solidaire des 25 bénévoles de cette association, dont les activités sont menées en partenariat avec la ville via le CCAS. Cette convention-cadre de partenariat en précise les conditions. Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. La convention, dument approuvée, sera présentée demain aux administrateurs du CCAS pour validation.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité (31 voix pour et 2 absents Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 17-072 : RENOUELEMENT DU PEDT**

Monsieur Jean-Claude MARSAULT rappelle que la Ville de Blanquefort s'est engagée dans la réforme des rythmes scolaires depuis 2014. Le PEDT permet donc d'articuler les temps scolaires et les temps familiaux, autant d'animations sportives, culturelles au service de l'enfant. Le PEDT a été formalisé par convention pour une durée de 3 ans. Cependant, au terme de 2 ans d'action, il est demandé par les services de l'État de renouveler le PEDT à compter de la rentrée prochaine.

Le comité de suivi PEDT s'engage à travailler sur une évaluation composée des représentants des parents d'élèves, de l'Éducation nationale et d'autres partenaires institutionnels, des représentants de la ville et des techniciens. Il est prévu d'engager une évaluation pour la fin d'année 2017. À compter de cette date, des modifications pour les années à venir seront peut-être retenues. En conséquence, il est demandé un renouvellement des conditions de cette convention par un avenant.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC a demandé en commission le coût pour la commune de la réforme des rythmes scolaires. N'ayant rien reçu à ce jour, il aimerait obtenir ces informations.

- Madame le Maire s'excuse que ces informations n'aient pas été communiquées. Cela représente un montant aux alentours de 168 000 euros annuels.

- Luc SIBRAC remarque que les communes n'ont pas reçu d'instructions concernant les rythmes scolaires. Il semblerait que le décret soit signé sous peu. Quel est l'avis de Madame le Maire sur le bilan des deux années passées ? Ne serait-il pas intéressant de revoir ce sujet à l'aune de la réduction des frais de fonctionnement de la commune ?

- Madame le Maire rappelle que cette délibération permettra de dresser un bilan de ces actions au bout de 3 ans. À titre personnel, elle s'intéresse à la concertation, qui sera mise en place avec le Comité de pilotage de ce PEDT, avec les enseignants, les parents d'élèves, mais aussi les animateurs. Il est difficile de se prononcer sur le bilan de ces 2 ans, dans la mesure où leur évaluation n'a pas encore eu lieu.

Selon ses informations, le fonds d'amorçage de l'État (environ 75 000 euros pour la commune) serait maintenu à la rentrée 2017. En revanche, à partir de la rentrée 2018, il ne bénéficierait plus qu'aux villes en difficulté financière, ce qui ne sera pas le cas à Blanquefort.

Toutefois, avant d'aborder les questions financières, il semble plus important de prendre en compte l'évaluation par rapport aux enfants, au temps familial. Si l'évaluation est très positive ou si l'évaluation est mitigée, le Conseil municipal devra prendre une décision selon différents arguments. En tant que professionnelle de l'Education nationale, il est évident que la situation n'est pas la même pour les élèves de maternelles et d'élémentaires. En revanche, cinq matinées de travail pour les élémentaires, qui acquièrent tous les enseignements fondamentaux, paraît véritablement intéressant. Le travail des enfants concentré sur le matin et limité l'après-midi favorise la capacité d'apprentissage. Beaucoup d'études ont été conduites sur ce plan.

- Luc SIBRAC ne se prononce pas sur la question, à titre personnel, dans la mesure où ses enfants ne sont plus en âge de fréquenter les écoles élémentaires. Il serait effectivement bon de recenser objectivement les avis des parents d'élèves et des professeurs pour en tirer les conclusions, qui s'imposeront.

-Madame le Maire partage totalement cette position.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

### **Affaire n° 17-073 : ADOPTION ET SIGNATURE DE LA CHARTE DES ATSEM**

Madame le Maire salue le remarquable travail RH que représente la charte des ATSEM.

Monsieur Jean-Claude MARSAULT indique que cette charte concerne les ATSEM chargés de l'assistance des personnels d'enseignement pour la réception, l'animation et l'hygiène des tout petits enfants (3 à 6 ans). La charte initiale, précisant le cadre de travail des ATSEM à Blanquefort, n'avait pas été actualisée depuis plusieurs années. Beaucoup d'éléments contextuels devaient être reconsidérés, notamment les évolutions induites de la réforme des rythmes scolaires.

Ce travail s'inscrit dans la continuité d'un travail de concertation autour du projet éducatif de territoire. Cette nouvelle charte met l'accent sur l'importance d'une communication régulière et partagée, la redéfinition des missions des ATSEM, la clarification des responsabilités, rôles et attitudes des agents, l'aménagement du cadre de travail. Ces éléments ont été regroupés dans un document de référence proposé à validation aujourd'hui pour signature conjointe de la ville et de l'Éducation nationale.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET a participé à un certain nombre de réunions. Il paraît intéressant d'avoir fait

travailler ensemble les agents à dresser un bilan des propositions en termes de conditions de travail ou d'organisation. En outre, ce travail a conduit à un échange important avec les enseignants. Ces deux catégories de personnes ont ainsi pu porter des regards croisés sur leurs métiers respectifs. Le fait que certains points obsolètes aient été mis à jour a engagé un dialogue intéressant et salué par ces professionnels.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**Affaire n° 17-074 : CONVENTION FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLICS ET TERRITOIRE AVEC LA CAF**

Monsieur Jean-Claude MARSAULT expose que cette convention concerne la crèche pour les enfants de 0 à 3 ans. La CAF propose, dans le cadre des fonds d'accompagnement public des territoires, un soutien financier. À ce titre, la Ville de Blanquefort a soumis deux projets : le renouvellement des lits du multi-accueil de la crèche familiale ainsi que la mise en place d'un système de climatisation à la crèche collective. Ce projet fait l'objet d'un avis favorable de la CAF. Une subvention d'un montant global de 4 360 euros est accordée à la ville.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 17-075 : COTISATION À L'ORDRE DES ARCHITECTES**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET indique qu'un agent de la ville est aussi architecte. Pour effectuer des travaux nécessitant un permis de construire, mais dont le coût reste faible, il serait possible de faire intervenir cet agent. Cette solution paraît intéressante en termes de délais. Pour cela, il faut qu'il soit cotisant à l'Ordre des architectes, afin d'être habilité à signer des permis de construire pour la ville.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD demande des précisions sur les types de projets concernés.

- Madame le Maire cite l'exemple de PADOUENS, projet sur lequel il a déjà travaillé par ailleurs. Pour l'obtention d'un permis de construire, la commune doit solliciter un architecte pour signer ses documents. L'objectif consiste ici à utiliser une compétence, dont la commune dispose en interne.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**Affaire n° 17-076 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24/09/2012**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle qu'en 2012, une délibération portant sur les frais de déplacement avait déjà été votée. Elle ne prenait en compte que le transport ferroviaire, qui s'avère parfois inadapté, voire plus fatiguant, est parfois plus onéreux que l'avion.

Un accord a donc été conclu avec l'agence Chatenet à Blanquefort pour le transport ferroviaire, mais celle-ci n'a pas en charge le transport aérien. La présente délibération supprime le plafond de 200 euros. Toutefois, les frais de déplacement seront toujours étudiés, afin de déterminer lequel du ferroviaire ou du transport aérien s'avère le plus avantageux. La fiche de mission et le devis seront toujours obligatoires pour déterminer le choix le plus économiquement judicieux pour la ville.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

**Affaire n° 17-077 : PRÉSENTATION DU PLAN DE FORMATION 2017**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET expose qu'une nouvelle obligation légale impose, à compter de l'année 2017, de présenter succinctement le plan de formation. Il est coconstruit avec le service des ressources humaines. La ville essaie de valoriser au maximum la formation et d'étendre au maximum



d'agents la participation à ces actions.

Les objectifs portent sur l'amélioration des compétences dans des actions de formation pure tout en anticipant l'évolution des métiers sur la collectivité. Le plan de formation a été soumis à avis du Comité technique. Il repose sur 6 orientations stratégiques, présentées dans la délibération.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

### **Affaire n° 17-078 : MISE À JOUR DES INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET stipule que cette délibération entérine un décret pris en début d'année, qui impose de faire évoluer l'indice brut de la fonction publique, qui sert aussi de base de calcul aux indemnités de fonction des élus. L'indice passe de 1015 à 1022. Pour rappel, en 2014, les indemnités des élus de la Ville de Blanquefort avaient été diminuées de 15 %.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC s'enquiert de l'impact de cette évolution en euros.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET répond que cela représente 7,20 euros bruts par mois.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à la majorité (25 voix, 6 abstentions : F. CASTAING, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, V. CARPENTIER et P. DUREAU et 2 absents, Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).*

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire souhaite un bon été et de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal. Elle rappelle que cette année sera la 7<sup>e</sup> édition de l'opération « Un été pour tous » et lève la séance à 20 heures 40.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.